

Référentiel « Officiel Natation Course »	Commission Fédérale des Juges et Arbitres
Introduction	Fiche : FFN-NC-Off-Intro Version : du 11 mai 2020

La Fédération Française de Natation (FFN) est affiliée à la Fédération Internationale de Natation (FINA), seule Fédération régissant dans le monde : la Natation Course, le Plongeon, le Water-Polo, la Natation Artistique, la Natation en Eau Libre.

A ce titre, la FFN doit appliquer le cadre réglementaire spécifié par la FINA lors des compétitions organisées sous son égide. Cependant si la FINA encourage chacun de ses Membres à le respecter le plus possible, elle reconnaît qu'il peut être adapté pour des compétitions au sein de chaque Fédération.

Ces adaptations sont généralement nécessaires car l'application des règles FINA, définies pour des compétitions internationales et des compétiteurs expérimentés, n'est pas toujours possible pour les compétitions « locales ».

Ainsi, le corpus réglementaire de la Fédération Française de Natation est composé :

- Des règles fondamentales spécifiées par la FINA ;
- Des adaptations décidées par la FFN ;
- Des textes réglementaires de la FFN et de ses instances (généraux, sportifs, etc.) ;
- Des notes techniques d'application.

Lors des compétitions, le contrôle du respect des règlements est confié à des juges. Selon l'article L. 223-1 du Code du sport, les arbitres et les juges exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive auprès de laquelle ils sont licenciés. Chaque fédération assure le contrôle de l'exercice de cette mission selon les règles et procédures préalablement définies conformément à ses statuts.

S'agissant de la formation des officiels de Natation Course, une circulaire fédérale du 11 mai 2020, à effet au 1^{er} septembre 2020 précise les fonctions pouvant être tenues par les officiels dans les jurys des épreuves de Natation Course et les modalités pour l'obtention des différents niveaux.

Chaque saison les officiels de Natation Course représentent plus 15 000 licenciés, pour environ 80 000 compétiteurs.

Bien sûr la connaissance des règlements ne concerne pas que les officiels, c'est aussi une compétence que doivent avoir les nageurs, les éducateurs et entraîneurs, et dans la mesure du possible toutes les parties prenantes de notre discipline.

Les Ligues régionales, qui peuvent éventuellement déléguer tout ou partie de leurs prérogatives aux comités départementaux (ou districts), sont chargées de la formation initiale et de la formation continue des officiels dans le respect des procédures et consignes fixées par la commission fédérale des Juges et Arbitres. A cet effet, la FFN met à disposition sur son site internet le corpus réglementaire.

En complément la commission fédérale des Juges et Arbitres a constitué un recueil de fiches thématiques destinées à présenter pour chacun des thèmes le cadre réglementaire et apporter les précisions, commentaires et bonnes pratiques.

Ce Référentiel « Officiel Natation Course » est destiné à accompagner les officiels lors de leur formation, mais aussi tout au long de leur activité.

Denis CADON

Président de la commission fédérale des Juges et Arbitres

